



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2024D27

Le Conseil d'administration, convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 11 septembre 2024 à 17h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

| Nom Prénom | Emargement |
|----------------------|-------------------|
| AIRIAU Guy | <i>présent</i> |
| BARRETEAU Marcelle | <i>présente</i> |
| CHATELIER Christiane | <i>présente</i> |
| GIRAUD Valérie | <i>présente</i> |
| GOTTHARDT Béatrice | <i>présente</i> |
| GUERIN Aurélie | <i>excusée</i> |
| GUERINEAU Claude | <i>excusé</i> |
| Guy PLISSONNEAU | <i>présent</i> |
| HERMOUET Delphine | <i>excusée</i> |
| MORINEAU Pascal | <i>excusé</i> |
| PROUTEAU Xavier | <i>présent</i> |
| RENAUD Jean Pierre | <i>excusé</i> |
| TENAUD Gérard | <i>présent</i> |

OBJET : Mise en place du coffre-fort numérique

E- collectivités propose la mise en place d'un coffre-fort numérique afin de permettre la dématérialisation des bulletins de paie et documents RH des agents à compter du 15 septembre 2024. Cette solution permet notamment de distribuer des bulletins de paie numériques qui sont archivés dix ans sur le coffre-fort numérique employeur et 50 ans ou jusqu'au 75 ans de l'agent sur le coffre-fort numérique salarié. Cet outil permet effectivement aux agents de choisir entre coffre-fort numérique ou distribution des bulletins de paie papier. Ce choix pourra s'effectuer en ligne en cochant une case dédiée ou en informant directement le service des Ressources Humaines. E-Collectivités a retenu les solutions eDocPerso et DeskRH de la société Silae pour fournir aux collectivités intéressées cette solution de coffre-fort numérique RH.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- La mise en place du coffre-fort numérique à l'ensemble des agents du CIAS Vie et Boulogne (titulaires et contractuels de droit privé ou public) à compter du 15 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 085-200102408-20240913-2024D27-DE



- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre
Le douze septembre deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 20 septembre 2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.